



Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable
de VIC FEZENSAC
26 avenue des Pyrénées - 32190 VIC FEZENSAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

République française
GERS
Vic Fezensac - SIAEP

Séance du jeudi 14 mars 2024

Date de la convocation : 08/03/2024

Le jeudi 14 mars 2024 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur BENOIT DESENLIS (Roquebrune),

En exercice : 20

Présents : 18

Votants :
18

Présents : Madame NATHALIE BERGES (Bazian), Monsieur FRANCOIS BUFFIN (Barran), Monsieur GEORGES CAUSERO (caillavet), Madame CORINNE AGUT (Callian), Monsieur JEROME LASBATS (Castillon-Débats), Monsieur MICHEL LEBE (Cazaux D'Angles), Monsieur CEDRIC ZANARDO (Jegun), Madame PATRICIA POTENTI BRUNET (Ordan Larroque), Monsieur BENOIT DESENLIS (Roquebrune), Monsieur XAVIER LABAT (Tudelle), Monsieur ROBERT CAMAZZOLA (Vic-Fezensac), Monsieur GILLES GUICHARD (Vic-Fezensac), Madame ANNIE DELLAS (Antras), Monsieur JACQUES MICHEL VAISSE (Biran), Madame CLAIRE TUA (Le Brouilh Monbert), Madame MARIE LAURE DUFFORT (Preneron), Monsieur JEAN PIERRE NABONNE (Riguepeu), Monsieur JEAN PIERRE DUCOQ (St Jean Poutge)

Représentés :

Excusés : Monsieur JEAN PIERRE DOAT (Belmont)

Absents : Monsieur JEAN PIERRE HUBERT (Marambat)

Secrétaire de séance : Monsieur CEDRIC ZANARDO (Jegun)

Délibération n°DE_2024_009

Objet : Délibération tarification de l'eau

- Vu les articles L.2224-12-4 et suivants du code général des collectivités territoriales,
- Considérant que toute facture d'eau comprend un montant calculé en fonction du volume réellement consommé par l'abonné et peut, en outre, comprendre un montant calculé indépendamment de ce volume en fonction des charges fixes du service et des caractéristiques du branchement, notamment du nombre de logements desservis.
- Considérant qu'il convient d'approuver les tarifs de l'eau de la période allant du 01 avril 2024 au 30 septembre 2024, elle sera applicable :
- Pour les factures de clôtures à compter du 1^{er} avril 2024 pour le secteur de Vic-Fezensac et le 1^{er} mai 2024 pour les secteurs de Jegun et du Syndicat
- Pour les factures semestrielles à compter du 1^{er} avril 2024 pour le secteur de Vic-Fezensac et

AUCH
Date de reception de l'AR: 15/03/2024
032-200093920-DE_2024_009-DE

au 1 er mai 2024 pour les secteurs de Jegun et Syndicat.

Après en avoir délibéré, (modalités de vote à préciser), le conseil :

DECIDE :

DE FIXER à compter du 1^{er} avril 2024 le montant du tarif de l'eau et de l'abonnement comme suit :

Pour tous les usagers équipés d'un compteur :

TERME FIXE (Abonnement annuel en euros facturé semestriellement)

Type compteur	Tarif HT annuel	Tarif semestriel
Diamètre 15 à 30	89.70	44.85
Diamètre 40 à 50	257.70	128.85
Diamètre 60 à 100	425.70	212.85
Diamètre > 100	828.90	414.45

Tarif du M3

Détail du prix	Tarif HT
M3 sans les redevances destinées aux organismes publics (collectées directement par le SIAEP, ou indirectement par le Syndicat TRIGONE)	1.69€

- **DE PRECISER** que la redevance pour la pollution domestique sera collectée en complément pour le compte de l'Agence de l'Eau dont le montant est de 0.33 HT €/m3 consommé sera facturée à part dans la partie « organismes publics »
- **DE PRECISER** et pour information au consommateur que la redevance de prélèvement sur la ressource en eau, qui est incluse dans le prix de vente de TRIGONE au Syndicat, sera détaillée à part dans la partie « organismes publics » dont le montant est de 0.07 € HT €/m3 consommé.
- **DE PRECISER** et pour information au consommateur, que la redevance de prélèvement CACG, qui est incluse dans le prix de vente de TRIGONE au Syndicat, sera détaillée à part dans la partie « organismes publics » dont le montant est de 0.01 € HT €/m3 consommé.
- **DE PRECISER** que les recettes seront inscrites au BUDGET principal du syndicat.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au vu et en présence des membres présents.

SIAEP DE VIC-FEZENSAC
26 Av. des Pyrénées
32190 VIC-FEZENSAC
Le Président Tel : 05.62.64.42.77
Benoît DESHARLIS : siaepvic.fr
compta@siaepvic.fr
Siret : 200 093 920 00011

AUCH

Date de réception de l'AR: 15/03/2024
032-200093920-DE_2024_009-DE